

Mise en place du fonds ?Images de la diversité?

Le ministre de la Culture et de la Communication et le ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances ont annoncé la mise en place du fonds ?Images de la diversité?. Géré par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et le Centre national de la cinématographie, ce fonds est destiné à soutenir la création cinématographique et audiovisuelle traitant de la diversité de la France et de l'égalité des chances. La décision d'attribution des aides sera prise sur la base de la qualité des projets présentés. Le fonds ?Images de la diversité? est doté d'un budget de 10 millions d'euros, répartis à égalité entre les deux établissements. Un décret fixera, avant la fin de l'année, la composition et les règles de fonctionnement de la Commission ?Images de la diversité?, chargée d'examiner l'ensemble des demandes et projets susceptibles d'être aidés par ce fonds. 500 projets pourront être aidés par le fonds chaque année.